

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 27 JUIN 2008 -**

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNÈS, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAMBERVEL, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. LOUVRADOUX, M. SCHMITT, M. BROUCH, M. GOYER, M. PEYRES.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. PIALOUX, Mme ARMENGAUD, Mmes les assistantes sociales.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2008**

M. COQUELIN demande une modification du procès-verbal. Il souhaite que son intervention page 2 soit complétée par les termes suivants : « et que la liste PAR soutient donc la candidature de Yann CAPEL ».

*Le procès verbal de la séance du 28 mai 2008 est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

M. LAÜGT propose, en préambule, la présentation du nouveau livret de l'étudiant de Bordeaux 3. Il invite Serge PIALOUX, responsable du service de la Vie étudiante, à faire cette présentation.

M. PIALOUX rappelle que ce projet a été mis en œuvre, suite à une demande de la commission de la vie à l'université. Il a semblé important à cette commission de rendre le livret de l'étudiant plus attractif. Les objectifs affichés ont été les suivants : mieux informer les étudiants en répondant à leurs attentes, produire un document synthétique de sensibilisation, obtenir un livret plus lisible et plus attractif.

Le projet a été élaboré et suivi par un groupe de travail composé du SUIO, du service Scolarité, du relais Handicap, du STIG, du service Communication, de l'UFR de Géographie et du service de la Vie étudiante, ce dernier service ayant joué le rôle de coordinateur. Le service Communication et le STIG se sont particulièrement investis dans cette tâche. Le projet, puis le produit final ont été présentés aux étudiants.

Mme FROUSTEY présente sur écran et commente les différentes pages du document.

Le président salue et remercie ce travail d'équipe.

M. CAPEL souligne que ce livret, produit chaque année, a beaucoup changé. Il est devenu plus lisible, plus attractif et plus utile. Il reste maintenant aux étudiants à se l'approprier. Il remercie l'université d'avoir associé les étudiants à cette entreprise.

## **II – EXAMEN DU PROJET DE REPARTITION DU FSDIE 2008**

M. LAÜGT annonce qu'il y aura deux volets à traiter sur ce point : d'abord la répartition des grandes masses du FSDIE, puis l'examen des projets de financement individuels. Les propositions élaborées par le CEVU seront ensuite transmises au CA.

Il commente ensuite le document proposé aux membres du CEVU. On note une diminution du montant global du FSDIE par rapport à l'année 2007. Cette baisse est liée au fait qu'il y aurait eu une surestimation du montant en 2007, le nombre d'étudiants non boursiers, lesquels contribuent à hauteur de 12 euros par étudiant au FSDIE, ayant été surévalué. Pour 2008, le budget voté est plus réaliste.

M. LAÜGT souligne entre autres la disparition de la subvention Radio Campus, le maintien de celle attribuée aux étudiants handicapés et au service Culturel et le rééquilibrage entre projets associatifs et aides individuelles.

M. CAPEL demande comment s'explique la baisse du montant attribué à la vie étudiante. M. LAÜGT répond que cette baisse n'est que de 14 %, soit moins que la baisse de 20 % qui affecte le budget global.

M. PIALOUX fait remarquer que le budget 'Vie étudiante' est inclus dans le contrat quadriennal.

M. LAÜGT répond qu'il s'agit en fait d'un effort complémentaire de l'Université qui s'ajoute au montant défini au contrat (8 000 Euros), ce qui donne un montant global de 16 000 Euros pour la Vie étudiante.

Mme LABORDE demande s'il y aura une attribution du FSDIE pour les projets des associations début septembre.

M. LAÜGT répond par l'affirmative.

M. CAPEL rappelle que normalement il existe deux sessions par an pour l'attribution de fonds aux projets individuels et associatifs. Mais cette année, il n'y aura qu'une seule attribution pour les projets associatifs.

M. PIALOUX souligne que les associations ont déposé leurs dossiers jusqu'à fin février et qu'elles ont ensuite réalisé leurs projets bien après la limite du dépôt.

M. COQUELIN fait valoir que le FSDIE doit favoriser l'initiative étudiante. Il s'interroge en conséquence sur la pertinence du versement de fonds au service Culturel et de la Vie étudiante. Il regrette que l'on soit obligé de soutenir ces deux services via le FSDIE, estimant que cela pénalise les projets étudiants.

Mme LE BARS demande si au sein du PRES nous sommes l'université qui compte le plus grand nombre de boursiers. Mme DUPAU lui répond que cela est vrai, que le taux de boursiers à Bordeaux 3 est compris entre 30 et 40 % de la population étudiante, d'où un FSDIE plus réduit.

M. COQUELIN souhaiterait avoir une idée du volume global des demandes pour les projets.

M. PIALOUX répond que, habituellement, il existe un grand nombre de demandes associatives et peu de demandes individuelles. On observe l'inverse en 2008. Il ajoute par ailleurs que 80 % du budget du service de la Vie étudiante va aux porteurs de projets individuels et aux associations.

Mme LABORDE suggère qu'on pourrait donner davantage aux projets individuels.

*Le projet de répartition du FSDIE 2008 est alors soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité moins 9 abstentions.*

### **III – EXAMEN DES PROJETS INDIVIDUELS FSDIE**

M. LAÜGT rappelle que le tableau des projets a fait l'objet d'un examen le 4 juin 2008 par une commission ad hoc. Les étudiants ont été entendus et l'avis de la commission a été transmis à la Commission pédagogique réunie le 17 juin. A l'issue de cette réunion, 13 projets ont été retenus pour un total de 10 530 euros. La commission a procédé de la façon suivante : elle a soit attribué la totalité de la somme demandée, soit refusé la demande en bloc lorsque celle-ci n'entrait pas dans les critères arrêtés. La commission a ainsi constaté que nombre de projets individuels étaient en fait des projets associatifs. Les propositions atteignent un total de 10 530 euros alors que le budget disponible est de 9 000 euros. Une première piste consisterait à réduire le montant affecté à certains projets, de manière à obtenir une réduction globale de 15 %.

Mme LABORDE fait valoir qu'il conviendrait de prélever 1 530 euros sur le budget du Service Culturel et de la Vie étudiante pour que ces projets puissent trouver leur financement.

M. CAPEL, ainsi que d'autres membres du CEVU dont M. PIALOUX, soutient la proposition de Mme LABORDE.

Le Président rappelle qu'il vient d'être procédé à un vote et qu'il faut le respecter. Il propose de trouver une solution en puisant dans les reliquats.

M. COQUELIN estime que, dans un souci de justice, il conviendrait d'évaluer d'abord les besoins et de répartir ensuite le reliquat entre les deux services, c'est-à-dire le Service Culturel et celui de la Vie étudiante. Le transfert des subventions attribuées aux associations vers les projets individuels pose problème. Les projets individuels sont souvent rejetés au motif qu'ils sont irrecevables. Il faudrait pourtant les prendre en compte et les soutenir.

M. LAÜGT rappelle que cette question de l'accompagnement des projets individuels a déjà été évoquée en commission de la Vie étudiante. C'est une question de réorganisation de la phase d'instruction des dossiers en amont du dépôt officiel.

M. PIALOUX indique que les collectivités locales ne peuvent pas financer un individu et que les associations ne sont pas nécessairement un bon relais financier. Une autre question se pose dans les filières artistiques pour lesquelles il n'existe pas de financement possible car les projets sont liés aux cursus.

M. COQUELIN réplique que même les étudiants en Arts et en Communication ont le droit d'avoir des projets d'initiative individuelle.

M. CAPEL estime de son côté que les commissions statuant sur ces projets sont trop nombreuses et allongent les délais d'attribution. Il suggère en conséquence de ne pas soumettre ces projets à la Commission pédagogique.

M. LAÜGT fait savoir que les autres universités de Bordeaux subventionnent les projets des associations si elles sont domiciliées dans une université du PRES. Il considère que Bordeaux 3 pourrait adopter cette pratique.

M. COQUELIN estime nécessaire de maintenir le critère selon lequel les projets doivent avoir des retombées pour l'université.

M. LAÜGT résume alors la situation. Pour 2008, les projets de demande individuelle sont de 10 530 euros. Il existe donc un dépassement de 1 530 euros par rapport à cette enveloppe qui peut être couvert grâce au mécanisme des reports, sous réserve du vote du CA.

*La proposition de 10 530 euros pour le financement des projets individuels FSDIE est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.*

#### **IV – MISE EN PLACE DE NOUVELLES CERTIFICATIONS**

M. LAÜGT indique que l'université propose des certifications 'Vie étudiante'. En 2007, a été mise en place une certification 'Responsabilités associatives' à laquelle s'ajoutera en 2008 une certification 'Responsabilités électives'. Deux nouvelles certifications sont en outre proposées :

- ✓ l'une appelée 'Actions de solidarité' portée par le Relais Handicap,
- ✓ l'autre 'Accompagnement éducatif'.

La certification 'Actions de solidarité' propose à des étudiants volontaires une formation théorique sur les différents handicaps qui peuvent atteindre des étudiants de l'université, de manière à être habilités comme bénévoles à l'accompagnement des étudiants handicapés. La Commission de la Pédagogie a estimé intéressante cette proposition en raison de sa dimension citoyenne.

Mme BABIN demande si cette formation est accessible dans le cadre de la Formation continue.

M. LAÜGT répond que la formation, destinée à une vingtaine de personnes, est gratuite pour les étudiants. Ce n'est pas un DU.

Mme BABIN demande si les personnels de l'université pourront suivre cette formation.

M. LAÜGT répond qu'on pourrait envisager d'intégrer cette formation dans le plan de Formation continue du personnel IATOS et enseignant.

Mme LABORDE souhaite que cette formation soit placée sous la responsabilité d'un enseignant.

M. BROUCH ajoute qu'il lui paraît intéressant d'intégrer à la formation un module sur les possibilités d'accès à des lieux publics culturels.

M. COQUELIN, reprenant les propos de M. BROUCH, fait remarquer que, dans les deux heures d'atelier prévues, se trouve déjà une ébauche de formation 'Accès à la culture'. Ce n'est qu'un début et ce n'est pas en douze heures de formation que les étudiants auront toutes les connaissances nécessaires. Le coût de la formation, estimé à 900 euros, témoigne déjà d'un effort important, mais il faudrait très vite l'augmenter en accueillant notamment plus d'étudiants.

Le Président souligne que cette expérimentation pourrait déboucher sur un véritable diplôme d'université que l'on offrirait à l'ensemble des établissements du PRES dès l'année prochaine.

Concernant l'autre certification 'Accompagnement éducatif', M. LAÜGT rappelle que la Commission pédagogique a demandé des retouches, voire une nouvelle version, ainsi qu'une convention avec l'AFEV. Ce certificat prépare les étudiants à intervenir dans des structures éducatives.

M. PIALOUX fait savoir que la convention avec l'AFEV se basera sur celle déjà en place à Bordeaux I. Un groupe de travail a été mis sur pied pour rédiger cette convention. Y siègent notamment l'AFEV ainsi que les mairies de Talence et de Pessac.

M. GOYER précise que ce travail a été initié par M. MONFERIER. Les villes ont en effet un tissu associatif développé, en particulier dans le domaine de l'aide aux devoirs via des étudiants bénévoles. D'où l'intérêt pour la mise en place d'une formation à ce bénévolat.

Mme LABORDE souhaite une nouvelle fois que la responsabilité de cette formation soit confiée à un enseignant-chercheur.

Le Président acquiesce.

Mme LABORDE demande qui sont les intervenants sollicités.

M. PIALOUX répond que la liste des intervenants reste à déterminer et que la durée de la formation est de 20 heures.

Mme LABORDE estime cette durée insuffisante.

Le Président demande l'avis formulé par la commission.

M. LAÜGT répond que la proposition prévoit des séances d'intervention dont le nombre et la durée peuvent paraître réduits. Il existe un stage continu au cours de l'année. Il précise aussi que tout cela nécessite des moyens financiers.

M. ATTEIA souligne que ces initiatives sont très louables mais attire l'attention sur le fait qu'il peut y avoir des dérives. Il dit son accord avec l'engagement des étudiants dans la vie de la cité mais l'augmentation du nombre d'heures ne lui paraît pas indispensable.

M. COQUELIN demande le budget alloué pour cette certification. Il souhaite que plus de moyens soient mis en œuvre pour le suivi et l'accompagnement.

M. PIALOUX indique qu'il existe une forte demande des centres sociaux et que les mairies de Talence et de Pessac attribuent déjà des subventions à l'AFEV, ce que confirme M. GOYER.

M. CAMPERVEL affirme qu'il ne faut pas plus d'heures, 20 heures étant déjà un grand maximum.

M. ARAGUAS demande s'il ne faut pas faire la part entre ce qui concerne le public scolaire et le public adulte. Il ajoute qu'il faudrait en parler au Rectorat et à l'Inspection Académique.

M. PIALOUX indique qu'une certification a déjà été mise en place l'an dernier. Il y a eu 12 inscrits et 6 candidats ont passé la certification.

Mme MICHEL demande si, en dehors du bénévolat, il existe des débouchés professionnels possibles.

M. GOYER répond que cette certification peut aider.

Il est alors procédé au vote sur chacune des certifications.

*Vote sur la certification 'Actions de solidarité' : unanimité moins une abstention.*

*Vote sur la certification 'Accompagnement éducatif' : unanimité moins deux abstentions.*

## **V – MISE EN PLACE DE NOUVEAUX DIPLOMES UNIVERSITAIRES**

### **'Responsabilités associatives' et 'Préparation au métier d'auteur-compositeur-interprète de chanson française'.**

M. LAÜGT précise que le diplôme 'Responsabilités associatives' ferait suite à une certification 'Vie associative' qui a fonctionné cette année. A l'issue des débats au sein de la Commission Vie étudiante, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ Le DU doit être dirigé par un enseignant-chercheur.
- ✓ Il doit être proposé en formation initiale ou en formation continue.
- ✓ Les droits d'inscription doivent être précisés.

Face à ces recommandations, le service de la Vie étudiante a retiré cette demande pour l'année 2008 et a constitué un groupe de travail qui devra approfondir le projet d'ici 2009.

M. PIALOUX précise que la demande concerne donc, non la mise en place du diplôme, mais l'autorisation de principe de poursuivre le travail de réflexion déjà entamé. Pour ce qui concerne la constitution du groupe de travail, des discussions sont en cours avec M. ESCADAFAL, le service de la Formation continue, M. COQUELIN, M. FERRE de l'IUT GEA ainsi qu'avec l'administration de la Jeunesse et des Sports.

*Le projet est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.*

M. LAÜGT fait savoir que le DU 'Préparation au métier d'auteur' est une proposition de l'UFR Arts. Il a été constaté que très peu d'étudiants étaient inscrits à la préparation de l'agrégation externe de Musique. En conséquence, cette préparation pourrait être arrêtée à la rentrée et permettrait de récupérer les heures d'enseignement pour ouvrir un DU sur deux ans qui pourrait devenir, lors du prochain quadriennal, une licence professionnelle.

La Commission pédagogique a fait des remarques transmises à M. PISTONE. Se pose notamment le problème d'une formation prévue sur deux années, fonctionnant avec un recrutement tous les deux ans, en raison de l'impossibilité d'assurer l'encadrement pédagogique des deux années en même temps. Il s'en suit un chevauchement avec le calendrier du prochain contrat quadriennal. M. PISTONE a, de ce fait, produit une nouvelle version du projet, réduit à une seule année. Il explicite les modes d'évaluation. Mais il reste encore des lacunes. Seul l'aspect pédagogique du projet est soumis à l'examen du CEVU.

Mme FENOULLAT s'interroge sur les débouchés de cette formation.

Mme LABORDE note que l'ouverture prévue en 2008 nécessitera un travail spécifique dans Apogée alors qu'il a été demandé au Bureau des Procédures et d'Apogée de ne plus rien développer.

M. BROUCH estime que ce DU repose sur une vision optimiste des débouchés possibles qui sont, dans les faits, rares. Il faut prendre garde à ne pas faire fantasmer les jeunes.

M. BAILLON demande si la suppression de la préparation à l'agrégation externe est justifiée.

M. LAÜGT répond qu'il y a effectivement très peu d'étudiants comparativement à l'agrégation interne.

M. COQUELIN estime que l'expérience de M. PISTONE est avérée et qu'il convient de lui faire confiance. Cependant les questions soulevées par M. BROUCH sont graves. Il s'interroge sur la pertinence du statut DU de cette formation et pense que sa transformation, pour la rentrée 2009, en une option L3 renforcerait l'attrait de la filière.

Le Président fait valoir que les interventions qui précèdent témoignent de la nécessité d'une étude de marché pour les DU : public visé, débouchés... Les formations doivent être en accord avec notre potentiel universitaire mais ce ne sont pas les seuls critères. Dans cette perspective, les réponses relatives à cette formation 'Préparation au métier d'auteur' sont très évasives même si le domaine est intéressant. Des précisions doivent donc être apportées.

M. COQUELIN dit avoir constaté un nombre élevé de candidatures potentielles (environ 200). Il n'existe donc pas de problème de demande. Il serait sans doute utile d'inviter au CEVU le porteur de projet.

Le Président soumet alors au vote la proposition suivante : des contacts devront être pris avec le conseiller d'établissement et la DGES pour une éventuelle création d'une option en L3 Musique. En cas d'accord de la tutelle, M. PISTONE aura à préparer un dossier pour l'ouverture effective de cette option à mi-parcours du contrat quadriennal.

*Cette proposition reçoit un accord unanime.*

## **VI – MODIFICATION DE LA CONVENTION CPGE**

M. LAÜGT rappelle les principes qui régissent la convention actuelle. A l'issue des conseils de classe du premier trimestre et de la fin de l'année, les lycées présentent des demandes de dispenses partielles ou totales en première année ou deuxième année de licence. Les bulletins scolaires sont alors soumis à une Commission pédagogique qui attribue aux CPGE, soit des UE, soit l'année entière. En 2008 a été adopté un décret ministériel par lequel les classes préparatoires délivrent désormais des crédits ECTS. Les proviseurs demandent de façon récurrente que les élèves qui redoublent la classe de khâgne puissent valider le niveau L3. Pour eux, en effet, 'cuber' n'est pas un redoublement traditionnel dans la mesure où les programmes changent d'une année sur l'autre. Pour M. LAÜGT, l'université pourrait éventuellement proposer non de délivrer une L3 mais de permettre aux élèves CPGE qui ont 'cubé' ou ont été admissibles ou sous-admissibles à l'ENS d'accéder par dérogation directement à un Master 1.

Cette proposition de modification de la convention en cours, déjà débattue en Commission pédagogique, avait rencontré une vive opposition de la part de M. LAPAIRE au motif qu'un élève qui réussit à l'ENS doit s'inscrire en L3 à l'université. M. LAPAIRE a ultérieurement, par mail, émis une nouvelle proposition qui serait d'inscrire les 'cubes' à la fois en L3 et M1 en exigeant d'eux qu'ils acquièrent d'abord l'intégralité du niveau L3 avant de finir le M1. Cette solution poserait sans doute un problème administratif quant aux procédures d'inscription.

Mme LABORDE rappelle, qu'en outre, la Commission pédagogique a manifesté sa crainte que l'université ne se prive de bons éléments.

M. CAMPERVEL se dit très réservé car cette solution favorise la dévalorisation de l'université.

Mme VOISIN fait valoir en outre que cette solution poserait de très grosses difficultés pour l'établissement des emplois du temps.

M. GOYER estime qu'en cas d'échec les élèves CPGE risqueraient de se retrouver sans diplôme au niveau L2.

M. BAILLON ajoute que les élèves CPGE qui n'auront pas bénéficié de certains enseignements spécifiques en L3 seront handicapés en M1.

M. LAÜGT rappelle, qu'en l'état actuel de la convention, un élève qui 'cube' est autorisé à s'inscrire en L3, est dispensé de la première session d'examens, et bénéficie en outre d'une session spéciale, orale, en septembre.

Le Président fait valoir qu'il s'agit d'un très vieux débat, avec un conflit latent autour de la supériorité supposée des classes préparatoires sur les premières années de l'université. Il confirme que l'université Bordeaux 3 est prête à accueillir tous les étudiants et que, jusqu'à présent, les équivalences données étaient légitimes. Mais le Président se dit opposé à toute forme d'extension pour obtenir cette troisième année de licence.

*Le CEVU se prononce pour le statu quo, à l'unanimité moins une abstention.*

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

Le Président informe le conseil sur le 'Plan Campus'. Un dossier de dix pages a été soumis au Ministère en mai dernier. Il a été retenu parmi les 46 dossiers proposés. Il reste à effectuer un montage financier et à rédiger le document final pour fin novembre en vue d'une validation et d'un financement définitif. Dans ce document, un volet important concerne le CEVU et la vie étudiante. Le Président dit qu'il consultera, à la rentrée, le VP étudiant, les associations et les syndicats étudiants, ainsi que les IATOS et les enseignants, pour savoir comment ils envisagent une amélioration de la vie étudiante sur le campus. Ces propositions serviront à alimenter les propositions de Bordeaux 3 dans le document du 'Plan Campus'. Le CEVU sera le lieu de cette proposition globale.

Le Président fait savoir par ailleurs que, dans le cadre de l'opération Bordeaux 2013, l'université de Bordeaux est disposée à s'associer au projet piloté par la ville, sous forme de manifestations de rue ou d'animations de soirées. Le Président souhaite que des propositions soient faites début septembre dans le cadre du CEVU de Bordeaux 3. Ces propositions seront ensuite soumises, avec celles des autres universités de Bordeaux, au PRES qui élaborera un document final, lequel sera soumis au CEVU et au CA.

M. COQUELIN souhaite une réunion du CEVU entièrement consacrée à la vie universitaire avant la rédaction du projet, ou même une réunion des CEVU des établissements du PRES. Il souhaite également qu'un calendrier prévisionnel des travaux du CEVU soit diffusé le plus tôt possible.

M. LAÜGT répond que des réunions du CEVU pour la vie étudiante et les habilitations sont programmées pour 2009.

Le Président remercie les membres de la Commission pédagogique et les membres présents pour leur assiduité.

Le Président,

SINGARAVÉLOU